



HEURES D'OUVERTURE DU SERVICE CONSULAIRE: DU LUNDI AU VENDREDI DE 08.30 à 11.30 TOUS LES DOCUMENTS EN LANGUE ETRANGERE DOIVENT ÊTRE TRADUITS EN ANGLAIS

Nous vous prions de bien lire ces instructions avant de remplir le formulaire. IMPORTANT: Si le présent formulaire de demande de visa n'est pas dûment rempli, cela pourrait retarder le traitement du visa et pourrait entraîner le rejet de la demande. Les modalités de voyage ne doivent aucunement être prises avant l'obtention du visa et il faut ensuite compter un délai de cinq (05) ouvrés pour leur traitement. Formulaire de demande de visa entièrement rempli.

Les détenteurs d'un passeport ordinaire Malagasy doivent présenter les documents suivants pour obtenir un Visa de Court Séjour/ de transit pour l'Afrique du Sud (pour une durée maximale de 3 mois):

[a] Un formulaire de demande de visa dûment rempli en lettres capitales et à l'encre noire (vous pouvez télécharger le formulaire de demande BI-84 au: <http://www.dha.gov.za/PDF/immigration/bi-84.pdf>)

[b] Un passeport valable au moins six mois après la date d'entrée en Afrique du Sud, et contenant au moins deux pages blanches pour mention.

[c] Une photo d'identité récente (format passeport).

[d] Une copie certifiée de la carte d'identité nationale Malagasy. Si vous n'êtes pas citoyen Malagasy, une copie certifiée de la carte de résident à Madagascar.

[e] Une Copie certifiée du passeport (les 2 premières pages).

[f] Preuves de vaccinations/inoculations obligatoires. Photocopie du certificat de vaccination contre la fièvre jaune est nécessaire si le voyage commence ou passera par les régions d'Afrique ou d'Amérique du Sud où la fièvre jaune existe.

[g] Attestation de réservation ferme ou photocopie du billet d'avion: vous devez être détenteur d'un billet retour. Les billets aller simple ne sont pas acceptés.

[h] Preuves de moyens de subsistance (Relevé bancaire des 3 derniers mois) et une attestation de résidence (facture téléphonique ou facture d'électricité) de l'hôte (pour particulier) pour couvrir les frais de subsistance prévus en Afrique du Sud.

[i] Confirmation de réservation d'hébergement pendant toute la période.

[j] Lettre de l'employeur / justificatif d'occupation à Madagascar (si travailleur indépendant, une copie de la carte professionnelle sera acceptée), une attestation de présence à l'école / université pour les étudiants

[k] Des pièces justificatives confirmant le but du voyage: lettre d'invitation pour l'Afrique du Sud et le motif de la visite en Afrique du Sud. Toutes les lettres doivent mentionner le nom de la personne à contacter, l'adresse et le numéro de téléphone ainsi qu'une carte d'identité certifiée par l'autorité locale.

[l] Pour les demandeurs âgés moins de 21 ans: une autorisation parentale, une photocopie certifiée de la carte d'identité des parents, une copie d'acte de naissance ou une photocopie légalisée du livret de famille, la demande sera signée ou endossée par les deux parents (ou une ordonnance de divorce si divorcé); une autorisation du tuteur legal si l'enfant mineur voyage non accompagné.

[m] Les personnes qui demandent un visa de transit doivent présenter des preuves d'admission à leur lieu de destination finale et qu'elles sont en possession de leur billet d'avion aller-retour.

[n] Paiement du droit prescrit, 104 000 Ariary (veuillez consulter les coordonnées bancaires ci-dessous). Une copie du bordereau de transfert / ordre de virement doit être fournie avec la demande, comme preuve de paiement. **Aucun paiement en espèces n'est acceptée après le 1er juin 2018.**

Veuillez noter qu'un visa, s'il est approuvé, ne peut être délivré qu'après confirmation de la part de notre banque que les frais de visa ont été payés. Veuillez prévoir assez de temps durant le processus de délivrance des visas.

Détails relatifs au paiement des frais de visa:

Le demandeur / client peut effectuer un dépôt dans n'importe quelle agence SBM pendant les heures de bureau. SBM (Antsahavola, Andraharo, Behoririka, Tanjombato et Toamasina)

Compte bancaire No: 90130200011121

Titulaire du compte: Ambassade Afrique du Sud

Détails de références : Nom complet du demandeur figurant sur le passeport avec un numéro de téléphone.

Contact: Tél (020) 22 433 50 / 22 494 82/ 22 49433

Les passeports diplomatiques et les passeports de service ne nécessitent pas de visa en Afrique du Sud dont le séjour n'excède pas les 30 jours.